



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2022-77
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusée : Mme Isabelle CALMET.

Objet de la décision : Actions environnementales - Opération collective de collecte de pneus usagés agricoles 2023 - Attribution du marché public de services

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la consultation lancée le 28 septembre 2022,

Vu la date limite de remise des offres fixée au 2 novembre 2022 à 14 h 00,

Vu l'avis de la commission ad hoc réunie le 21 novembre 2022,

Considérant que l'offre de la Société SOREGOM correspond au besoin, le montant de l'ensemble des prestations à exécuter ayant été évalué à 132 500 € HT, les prix unitaires fixés dans le bordereau des prix s'élevant à :

	Opération de collecte (chargement , transport) de pneus usagés	Prix HT
1	Ce prix unitaire à la tonne correspond au prix de la collecte, tri, chargement, transport de pneus usagés entrant dans les critères d'acceptabilité (pneus de contrat) vers un ou des centres de traitement agréé(s)	250,00 €
2	Ce prix unitaire à la tonne correspond au prix de la collecte, tri, chargement, transport de pneus usagés n'entrant pas dans les critères d'acceptabilité (souillés, déchiquetés...) vers un ou des centres de traitement agréés(s)	400,00 €

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Société SOREGOM domiciliée ZAE de la Confluence à Damazan (47160) dans les conditions susvisées et autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn